

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2022-59-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR,

VU, le Code de la Route,

VU, la demande de Madame Nadine CHALLE, domiciliée 16, Village des Saints, 50700 YVETOT BOCAGE, pour le déménagement de l'auto-école située 43, Rue Saint Thomas Becket 50760 BARFLEUR les vendredi 15 juillet 2022 et samedi 16 juillet 2022,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement,

ARRÊTE :

Article 1 : 1 place de stationnement sera réservée devant le 43, Rue Saint Thomas Becket, le vendredi 15 juillet 2022 à partir de 8h, jusqu'au samedi 16 juillet 2022 à 17h, afin de permettre à un véhicule de charger du mobilier.

Article 2 : La signalisation sera effectuée par les services de la mairie.

Article 3 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 05 juillet 2022

Pour le Maire
L'adjointe par délégation



Christine HAMEL DORDONNAT